



Demande d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public du 01/01/2023 au 31/12/2023

Dans le cadre de la demande d'autorisation de droit de place pour les terrasses, présentoirs ou autre, veuillez retourner ce formulaire accompagné des pièces justificatives par mail : odp@st-maximin.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Mairie - Service ODP - Parvis Charles II D'Anjou 83 470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Nom de l'établissement : -----

Adresse postale : -----

Téléphone Fixe : -----

Téléphone Portables : -----

Courriel-----

Numéro de Siret : -----

Raison sociale : -----

Nom / prénom du demandeur (propriétaire ou gérant) : -----

Adresse postale : -----

Nature de l'établissement : -----

Nature déballage (portique, étalage, panneau publicitaire, mannequin...) : -----

Terrasse couverte : -----m²

Terrasse non couverte : -----m²

Fait à Saint-Maximin-La-Sainte-Baume, le
Signature et cachet de l'établissement

Les droits de place sont payables annuellement. Les emplacements sont vérifiés par la police municipale.

Un arrêté municipal sera établi en conséquence et vous sera transmis.

Nous vous rappelons que cette demande d'autorisation d'occupation du domaine public est valable du 01 janvier au 31 décembre et doit être renouvelée chaque année.



Liste des pièces à fournir pour la 1^{ère} demande :

- Copie du certificat d'inscription au registre du commerce ou registre des métiers : extrait K ou Kbis de mois de 3 mois
- Un RIB
- Pour les débitants de boissons et les restaurateurs : copie de la licence au nom du propriétaire ou de l'exploitant du fonds de commerce
- Copie du bail commercial ou du titre de propriété
- Attestation d'assurance pour l'occupation du domaine public en cours de validité
- Descriptif de la terrasse ou de l'étalage et des matériaux utilisés (un plan coté précisant l'implantation du dispositif sur le domaine public)

Liste des pièces à fournir pour un renouvellement :

- Copie du certificat d'inscription au registre du commerce ou registre des métiers : extrait K ou Kbis de mois de 3 mois
- Pour les débitants de boissons et les restaurateurs : copie de la licence au nom du propriétaire ou de l'exploitant du fonds de commerce
- Attestation d'assurance pour l'occupation du domaine public en cours de validité
- Descriptif de la terrasse ou de l'étalage et des matériaux utilisés (un plan coté précisant l'implantation du dispositif sur le domaine public)

Attestation sur l'honneur à compléter et signer

Je soussigné(e) M.....

Atteste sur l'honneur que le Bail commercial ainsi que le relevé d'identité bancaire fournis pour l'année 2022 demeurent inchangés pour l'année 2023.

Date et signature